

Date de la convocation : 11 septembre 2018
Date de l'affichage en Mairie : 11 septembre 2018

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept du mois de septembre à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé COULMONT, Maire

Présents : DESANY Jocelyn, CHAPUIS Gérard, TCHOKAKLIAN Edouard, ROUSSEAU Sylvie, TORTET Brigitte, BREYNAT Philippe, CRUMIERE Laurent, SORBE Virginie, CHARRASSE Nicole, CAMPOUS Michel, REISER Eike, BEAUFORT Isabel, DEFAIVRE Claude, COUCHON Laurence, BALLEST Serge, TABOYAN Aline

Pouvoirs :

BERTRAND Gisèle donne pouvoir à COUCHON Laurence

Absent-Excusé :

DARNOUX Roland

TABOYAN Aline est nommée secrétaire

L'ordre du jour est le suivant :

1 – Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2018 – Approbation

INTERCOMMUNALITE

2 – Rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes Rhône-Crussol – Prise de connaissance

3 - Rapport d'activités 2017 service ramassage des ordures ménagères Communauté de Communes Rhône-Crussol – Prise de connaissance

4 – Convention mise à disposition agent intercommunal en charge de la prévention – Approbation

FINANCES

5 – Autorisation mandats spéciaux pour participation au Congrès des Maires année 2018 – Approbation

6 – Versement d'une subvention à la coopérative scolaire pour voyage scolaire intitulé « Sur les traces des poilus » - Approbation

7 – Validation plan de financement travaux d'aménagement de l'entrée nord – Approbation

8 - Versement Indemnités de conseil percepteur exercice 2018 – Approbation

URBANISME AMENAGEMENT

9 -Procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune engagée par la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » pour la création d'un STECAL – Avis du Conseil Municipal

Municipal

10 – Acquisition partie de la parcelle cadastrée ZB 223 pour projet élargissement du chemin des Mulets – Approbation

11 – Acquisition partie de la parcelle propriété SNCF cadastrée B 296 pour aménagement entrée nord de l'agglomération – Approbation

ENFANCE JEUNESSE

12 – Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) période 2018-2021 – Autorisation signature

Informations diverses :

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

I – Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 juillet 2018 – Approbation

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2018

La séance continue, présents les mêmes membres,

II – Rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes Rhône-Crussol – Prise de connaissance

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux des communes membres de tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doivent être informés des activités de cet établissement notamment par la communication par le maire d'un rapport annuel, qui doit être adressé avec le compte administratif par le président de l'établissement aux maires concernés avant le 30 septembre, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article précise que cette communication est faite en séance publique.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales,
Vu le rapport d'activités de la Communauté de Communes
« Rhône-Crussol » de l'année 2017**

- PREND CONNAISSANCE du rapport d'activités et du compte administratif du budget général de l'année 2017 de la Communauté de Communes « Rhône-Crussol ».

La séance continue, présents les mêmes membres,

III – Rapport d’activités 2017 service ramassage des ordures ménagères Communauté de Communes Rhône-Crussol – Prise de connaissance

Monsieur le Maire rappelle que les conseils municipaux des communes membres de tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doivent être informés des activités de cet établissement notamment par la communication par le maire d'un rapport annuel, qui doit être adressé avec le compte administratif par le président de l'établissement aux maires concernés avant le 30 septembre, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article précise que cette communication est faite en séance publique.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

**Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales,
Vu le rapport d'activités du service ordures ménagères de la
Communauté de Communes « Rhône-Crussol » de l'année 2017
transmis par monsieur le Président**

- **PREND CONNAISSANCE** du rapport d'activités du service ordures ménagères et du compte administratif correspondant de l'année 2017 de la Communauté de Communes « Rhône-Crussol ».

La séance continue, présents les mêmes membres,

IV – Convention mise à disposition agent intercommunal en charge de la prévention – Approbation

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal un projet de convention à signer avec la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » relative à la mutualisation et à la mise à disposition d'un assistant de prévention.
Cette convention définit et explicite les modalités de cette mise à disposition.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le projet de convention ainsi présenté,**

AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Communauté de Communes « Rhône-Crussol » relative à la mutualisation et à la mise à disposition d'un assistant de prévention.

La séance continue, présents les mêmes membres,

Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018

V – Autorisation mandats spéciaux pour participation au Congrès des Maires année 2018 – Approbation

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame SORBE Virginie et Messieurs DESANY Jocelyn et CAMPOUS Michel, se rendront au Congrès des Maires de France qui se déroulera à Paris du 20 au 22 novembre 2018.

Ce déplacement s'inscrit dans le cadre d'une mission qui sort des activités pour lesquelles elles ont été dûment désignés ou élus par le Conseil Municipal pour les représenter. Monsieur le Maire explique que le remboursement des frais engagés par les élus pour se rendre à ce congrès est en conséquence conditionné à la prise d'une délibération leur accordant un mandat spécial.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les articles L 2123-18 et R 2123-22-1 du C.G.C.T.

- ACCORDE un mandat spécial à Madame SORBE Virginie et Messieurs DESANY Jocelyn et CAMPOUS Michel qui se rendront au Congrès des Maires de France qui se déroulera à Paris du 20 au 22 novembre 2018

- FIXE les modalités de remboursement des frais ainsi engagés comme suivent :

- Les chambres d'hôtel où résideront les élus pendant le congrès seront réglées directement par la commune sur présentation d'une facture

- L'aller-retour à Paris sera remboursé sur la base de l'achat d'un billet de train de 2nde classe ou aux « frais réels » dans le cas de l'utilisation du véhicule personnel, sur la base forfaitaire fixée selon l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret N°2006-781 du 3 juillet et sur présentation des justificatifs des dépenses engagées - Les déplacements dans Paris seront effectués en transports en commun et remboursés sur justificatifs des dépenses engagées.

- Le montant des repas sera remboursé avec un maximum de 22 € par repas et par participant (hors petit-déjeuner inclus dans le prix des chambres d'hôtel) et sur justificatifs des dépenses engagées.

La séance continue, présents les mêmes membres,

VI Versement d'une subvention à la coopérative scolaire pour voyage scolaire intitulé « Sur les traces des poilus » - Approbation

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 24 avril 2018, le conseil municipal a acté le principe de participation financière de la collectivité concernant l'organisation par une enseignante de l'école primaire publique d'un voyage scolaire dénommé « Sur les traces des Poilus » du 15 au 18 octobre 2018

Lors de cette délibération il a également été précisé que le montant exact de cette participation serait défini lors d'une séance ultérieure, lorsque la collectivité aura eu une connaissance plus précise du plan de financement de ce projet et du montant susceptible d'être attribué par d'autres co-financeurs.

Les éléments susmentionnés étant dorénavant connus, et au vu du plan de financement présenté, Monsieur le Maire propose de fixer le montant de subvention à verser à 1889.20 Euros.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le versement d'une subvention à la coopérative scolaire concernant l'organisation par l'enseignante de la classe de CM 2 de l'école primaire publique d'un voyage scolaire dénommé « Sur les traces des Poilus » du 15 au 18 octobre 2018

FIXE le montant de celle-ci 1889.20 Euros.

La séance continue, présents les mêmes membres,

VII – Validation plan de financement travaux d'aménagement de l'entrée nord – Approbation

Monsieur le Maire rappelle que la commune va très prochainement engager les travaux d'aménagement de l'entrée nord de l'agglomération.

A ce titre, il explique au conseil municipal qu'il apparaît nécessaire d'approuver le plan de financement des travaux susmentionnés

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le plan de financement des travaux d'aménagement de l'entrée nord de l'agglomération comme suit :

DEPENSES

Prestation	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	72 585,00 €
Frais passation appel d'offres	918,00 €
Travaux aménagement	560 619,04 €
Travaux sécurisation limite voie SNCF	50 000,00 €
Aménagement espaces verts	50 000,00 €
Travaux imprévus estimation	50 000,00 €
TOTAL	784 122,04 €

RECETTES

Prestation	Montant HT
Subvention Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	200 000,00 €
Subvention Conseil Départemental de l'Ardèche	121 001,47 €
Etat - Travaux d'intérêt local - Ministère de l'Intérieur	25 000,00 €
Emprunt	300 000,00 €
Autofinancement	138 120,57 €
TOTAL	784 122,04 €

La séance continue, présents les mêmes membres,

VIII – Versement Indemnités de conseil percepteur exercice 2018 – Approbation

Monsieur le Maire expose :

Monsieur Christian GERMONT, Receveur Municipal, comptable du Trésor Public chargé des fonctions de receveur municipal de notre commune, apporte à nos services une prestation de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable pour laquelle une indemnité est prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

- Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰
- Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰
- Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰
- Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰
- Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰
- Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰
- Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰
- Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 82-123 du 2 mars 1982 et notamment l'article 97,
Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982,
Vu l'arrêté du 16 décembre 1983, pris en application des
dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et
du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, précisant les
conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux
Comptables du Trésor,
Vu le budget communal,

ACCORDE l'indemnité de conseil de l'exercice 2018 à Monsieur Christian GERMONT, Receveur Municipal

La séance continue, présents les mêmes membres,

IX – Procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune engagée par la Communauté de Communes
« Rhône-Crussol » pour la création d'un STECAL – Avis du Conseil
Municipal

Monsieur le Maire explique que par délibération du 19 juillet 2018, le Conseil Communautaire a décidé d'engager une modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Soyons

L'objectif de cette modification est de créer un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité Limité) pour l'aménagement du site de l'ancienne gare en halte gîte d'étapes.

Il invite le conseil municipal à donner un avis par rapport au dossier de modification présenté

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
Vu le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme ainsi
présenté, à l'unanimité,
Vu l'Article L 132-7 du Code de l'Urbanisme,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Soyons visant à créer un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité Limité) pour l'aménagement du site de l'ancienne gare en halte gîte d'étapes.

La séance continue, présents les mêmes membres,

X - Acquisition partie de la parcelle cadastrée ZB 223 pour projet élargissement du chemin des Mulets – Approbation

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la zone située Quartier des Freydières, au niveau de l'accès piéton sous la voie SNCF.

Cette opération sera portée financièrement par les communes de Guilhaud-Granges et Soyons et la communauté de communes « Rhône-Crussol ».

La commune de Soyons va prendre en charge des travaux de voirie dans l'objectif d'améliorer les conditions de circulation au niveau du carrefour entre le chemin des Mulets et l'ancienne voie départementale et de créer un cheminement piéton sécurisé le long de ces voies.

Dans ce cadre, il apparaît indispensable de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle 'ZB 223. Le propriétaire, Monsieur PASTORE, est favorable pour céder à l'euro symbolique la partie de terrain nécessaire à l'aménagement, sous réserve que la collectivité prenne en charge les travaux de réfection de sa clôture et de son accès.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se positionner sur les conditions de cette acquisition

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle ZB 223, propriété de la famille PASTORE, pour l'euro symbolique,

APPROUVE la prise en charge par la collectivité des travaux de réfection de la clôture et de l'accès de la propriété

DIT que l'ensemble des frais d'actes divers relatifs à cette acquisition seront pris en charge par la collectivité

La séance continue, présents les mêmes membres,

XI – Acquisition partie de la parcelle propriété SNCF cadastrée B 296 pour aménagement entrée nord de l'agglomération – Approbation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune va très prochainement engager les travaux d'aménagement de l'entrée nord de l'agglomération.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de se porter acquéreur d'une partie de la parcelle B 296, propriété de la SNCF pour une surface d'environ 600 m².

Le coût de cette acquisition s'élève à 10 000 euros, qui correspond à un montant forfaitaire fixé par la SNCF pour toute cession de ce type.

Monsieur le Maire précise également que le début des travaux sera effectif avant la signature de l'acte authentique. A cet effet, et afin de ne pas retarder le début de cette opération, il invite le conseil municipal à l'autoriser à signer une convention avec la SNCF. Cette convention permettra d'autoriser la collectivité à engager les travaux.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle B 296, propriété de la SNCF, pour un montant de 10 000 €uros.

AUTORISE le Maire à signer une convention avec la SNCF autorisant la collectivité à engager des travaux sur la partie de parcelle objet de l'acquisition avant la signature de l'acte authentique

DIT que l'ensemble des frais d'actes divers relatifs à cette acquisition seront pris en charge par la collectivité

La séance continue, présents les mêmes membres,

XII – Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) période 2018-2021 – Autorisation signature

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période 2018-2021.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période 2018-2021.

La séance continue, présents les mêmes membres,

Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

En vertu de l'article 4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
17/07/2018	Mandat n° 634	VERT ET SPORT	7 292,00	2128	13	Réfection pelouse stade de foot
17/07/2018	Mandat n° 635	DUCHAMP	332,40	2188	10	Panneaux alu pour pose panneaux Anne Frank
17/07/2018	Mandat n° 636	IMPRIMERIE DESPESE	1 854,00	2188	10	Panneaux Anne Frank
17/07/2018	Mandat n° 637	CADIOSECOURS	257,00	2188	10	Electrodes et batterie défibrilateur
24/07/2018	Mandat n° 714	GOZZI SPORT	2 773,87	2135	13	Abris arbitres et joueurs stade de foot

24/07/2018	Mandat n° 715	CABINET DAVID	2 284,80	2152	34	Note d'honoraires n°3 Aménagement entrée Nord
24/07/2018	Mandat n°716	RAMPA	521,92	21534	20	Suppression candélabre Chemin du Vivier
24/07/2018	Mandat n°717	PEILLET	3 250,00	2158	10	Système d'arrosage, tronçonneuse et taille haies Services Techniques
24/07/2018	Mandat n°718	WESCO	101,20	2158 ET 2184	10	Chaise accoudoirs école et rehausseur cantine
10/08/2018	Engagement	INFOROUTES	293,02	2183	10	Tablettes logiciel périscolaire
10/08/2018	Engagement	ENTREPRISE SALLEE	1 345,00	2135	13	Raccordement pompe de relavage tennis
21/08/2018	Mandat n° 777	ARDECHE SIGNALISATION	17,80	21578	10	Panneau n° maison
21/08/2018	Mandat n° 778	ARDECHE SIGNALISATION	194,00	21578	10	Signalisation directionnelle
03/09/2018	Mandat n° 811	RICHARD MURIEL	186,00	2111	23	Pub foncière acq bien sans maître
03/09/2018	Mandat n° 812	DAUMAS TP	2 286,90	21318	13	Pompe de relevage tennis
03/09/2018	Mandat n° 813	LACQUET TENNIS	2 044,16	21318	13	Travaux local tennis
17/09/2018	Mandat n°848	ENTREPRISE SALLEE	1 345,00	2135	13	Raccordement pompe de relavage tennis
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
17/07/2018	Mandat n° 646	RTM	324,50	60631	NON	Produits d'entretien services techniques
17/07/2018	Mandat n° 649	RTM	647,35	60631	NON	Produits d'entretien école maternelle
17/07/2018	Mandat n° 650	RTM	445,50	60631	NON	Produits d'entretien cantine
17/07/2018	Mandat n° 654	PICHON AF	513,75	6067	NON	Fournitures scolaires école élémentaire
17/07/2018	Mandat n° 663	COMMUNICATIO N	584,12	6231	NON	Publicité radio Chérie FM Soyons éco environnement
17/07/2018	Mandat n° 664	LA POSTE	935,25	6261	NON	Contrat affranchigo distribution élection référendum
24/07/2018	Mandat n°724	PICHON	674,82	6067	NON	Fournitures scolaires école élémentaire
24/07/2018	Mandat n°736	ENI	1 287,00	6283	NON	Entretien bâtiments (complement 1/2 tps Mme Collus)
24/07/2018	Mandat n° 737	ENI	557,70	6283	NON	Entretien bâtiments (complement 1/2 tps Mme Collus)
21/08/2018	Mandat n° 780	PLADIS	849,94	6064 et 6067	NON	Ramettes papier école et Mairie + Fournitures administratives
21/08/2018	Mandat n° 781	PICHON	526,73	6067	NON	Fournitures scolaires maternelle
21/08/2014	Mandat n° 795	QUINCAILLERIE MODERNE	334,30	60631	OUI	Fournitures estrade
21/08/2018	Mandat n° 801	LA POSTE	950,40	6261	NON	Acquisition timbres
04/09/2018	Mandat n° 826	MAITRE RENOARD	3 420,00	6226	NON	Note d'honoraires dossier agent
04/09/2018	Mandat n° 834	ENI	782,92	6283	NON	Nettoyage des locaux Juillet
17/09/2018	Mandat n° 634	LIBRAIRIE NOTRE TEMPS	620,27	6065	NON	Acquisition livres Bibliothèque
17/09/2018	Mandat n° 856	ENTREPRISE SALLEE	1 230,00	615221	NON	Diagnostic et nettoyage chauffage salle des fêtes

La secrétaire de séance

Aline TABOYAN




Le Maire

Hervé COULMONT


